

**Arrêté 2020-60 portant composition du comité de sélection
pour le poste MCF section 26 du CNU
Profil : Mathématiques appliquées aux sciences du vivant
Affectation CUFR : Département ST**

- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007
- Vu le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008
- Vu la convention de partenariat entre le CUFR Mayotte et l'université de Nîmes en date du 19 juin 2018
- Vu les décisions du conseil d'administration restreint du CUFR Mayotte en date du 12 mars 2020
- Vu les décisions du conseil d'université restreint de l'université de Nîmes en date du 16 mars 2020

ARRETE

Article 1 : La composition du comité de sélection créée en vue de pourvoir un emploi de maître de conférences est fixée comme suit :

Membres appartenant à l'Université de Nîmes				
Nom	Prénom	Qualité	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement d'origine
Dumont	Serge	PR	26	Université de Nîmes
Cadière	Axelle	MCF	65	Université de Nîmes
Giannoni	Patrizia	MCF	65	Université de Nîmes
Membres extérieurs à l'établissement				
De Saporta	Benoîte	PR	26	Université de Montpellier
Dabo-Niang	Sophie	PR	26	Université de Lille
Troussellier	Marc	DR	67	Université de Montpellier
Sucré	Elliott	MCF HDR	68	CUFR Mayotte
Manou-Abi	Solym	MCF	26	CUFR Mayotte

Article 2 : Le président du comité de sélection est Monsieur Serge DUMONT.

Article 3 : Le vice-président du comité de sélection est Monsieur Elliott SUCRÉ.

Article 4 : Les noms des deux rapporteurs statuant sur les demandes de mutations prioritaires (rapprochement de conjoint, fonctionnaires en situation de handicap) et les dispenses de qualification (recrutements étrangers) sont : Amir ABOUBACAR et Diarra FALL.

Article 5 : Ce comité n'est valable que pour la durée du présent recrutement.

Fait à Dembéni, le 14 avril 2020

Le Directeur du CUFR de Mayotte



Aurélien SIRI